

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne / Avec les Fonds européens
structurels et d'investissement



Crédit photo : Shutterstock – 158516894 – Ewa studio

Croisement des dynamiques de contractualisation surfaciques et les logiques d'investissement dans les entreprises agricoles bretonnes : analyses des trajectoires agricoles sur la période 2014-2021

Marché subséquent N°8 - Lot 2 - Evaluation du FEADER – PDR Bretagne

Mai 2023

Synthèse

AND International (AND-I) : Tanguy CHEVER (responsable du projet), Clément LEPEULE, Séverine RENAULT

Edater : Sébastien GUILBERT, Thibault CLEMENT, Valentin BERNARD



Résumé

Sur la période 2014-2020, des mesures dites « surfaciques » et « non-surfaciques » ont été mises en œuvre dans le cadre du plan de développement rural de Bretagne (PDRB). Les mesures surfaciques sont les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et les mesures de soutien à l'agriculture biologique (AB). Les mesures non-surfaciques sont des aides à l'investissement. Cette étude vise à analyser l'impact de ces mesures sur les trajectoires individuelles des exploitations agricoles, en portant une attention particulière sur de possibles synergies entre mesures surfaciques et non-surfaciques. L'étude se focalise sur quatre filières clés en Bretagne : bovin lait (principale bénéficiaire des MAEC en Bretagne via des « MAEC système »), porc, œufs et légumes.

Des méthodes qualitatives et quantitatives ont été mises en œuvre afin de répondre aux questions évaluatives. Il s'agit notamment d'un appariement des données de suivi de la programmation du PDRB avec les données individuelles de deux recensements agricoles (RA) (2010 et 2020) afin d'analyser les trajectoires des bénéficiaires et non-bénéficiaires des aides. Cette analyse a été complétée par des études de cas et une enquête électronique auprès de bénéficiaires. Pour analyser les trajectoires individuelles, l'évaluation s'est inspirée de la « théorie des pratiques » utilisée en sciences sociales.

Les analyses montrent que les dispositifs du PDRB sont pertinents vis-à-vis des besoins des acteurs. Les dispositifs sont globalement cohérents entre eux, même si leur mise en œuvre n'a pas été spécifiquement articulée. En termes d'impacts, les MAEC ont un effet statistiquement significatif sur les trajectoires d'extensification des systèmes en bovin lait. Les éléments qualitatifs collectés montrent que les équipements matériels favorisent la mise en œuvre de nouvelles pratiques. Cependant, nous n'observons pas de synergie significative d'un point de vue statistique concernant les combinaisons de mesures surfaciques et non-surfaciques.

Dans les filières porc, œufs et légumes, les pratiques d'investissement sont variables. Nous observons un rythme d'investissement soutenu et régulier dans les filières porc et œufs. Le poids des soutiens du PDRB reste limité par rapports aux montants totaux investis. D'une manière générale, les soutiens à l'investissement du PDRB ont accompagné les exploitations agricoles bretonnes dans les évolutions sectorielles, notamment la transition des élevages d'œufs en cage vers des systèmes alternatifs, la consolidation des exploitations « naisseurs-engraisseurs » en élevage porcin et des investissements visant à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires en légumes.

1 Contexte de l'étude et objectifs

Le programme de développement rural breton (PDRB)

Sur la période 2014-2020, le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) est mis en œuvre en Bretagne via le programme de développement rural de Bretagne (PDRB). Dans ce cadre, des mesures dites « surfaciques » et des mesures de soutien à l'investissement (« non surfaciques ») ont été programmées. L'objectif de cette étude est d'analyser dans quelle mesure ces différents dispositifs ont eu un effet sur les trajectoires des exploitations agricoles et si des synergies sont observables entre mesures « surfaciques » et « non-surfaciques ».

Mesures couvertes par l'étude : MAEC, aides à l'AB et investissements

Les mesures couvertes par cette étude sont :

- Les mesures surfaciques :
 - M10 : **mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)** qui sont contractualisées sur des périodes de 5 ans. L'étude concerne notamment les « MAEC système » en élevage bovin, dont les cahiers des charges sont basés sur la part d'herbe et de maïs dans l'assolement des exploitations. On distingue deux types de MAEC système :
 - des **MAEC « évolution »** (aussi appelées MAEC « SPE ») : les objectifs de surfaces en herbe et en maïs sont à atteindre en fin de contrat. On distingue trois niveaux dans les SPE, selon le niveau d'ambition vis-à-vis des surfaces en herbe et en maïs : SPE 3, SPE 2 et SPE 1 (la SPE 1 étant la plus exigeante).
 - Des **MAEC « maintien »** (aussi appelées MAEC « SPM ») : les objectifs en surfaces en herbe et en maïs sont à maintenir au cours du contrat. On distingue également trois niveaux : SPM 3, SPM 2 et SPM 1 (la SPM 1 étant la plus exigeante).
 - M11 : les **mesures de soutien à l'agriculture biologique (AB)** : la mesure conversion à l'AB (CAB) et de maintien de l'AB (MAB).
- Les **mesures d'investissement** :
 - 411 : soutiens aux **investissements** d'amélioration de la performance globale et de la durabilité de l'exploitation agricole :
 - 411a : soutien aux investissements en matériels **agro-environnementaux** ;
 - 411b : modernisation des **bâtiments** et équipements associés des exploitations agricoles ;
 - 412 : investissements agricoles pour les **économies d'énergie**, la limitation des **gaz à effet de serre** et des **intrants** agricoles

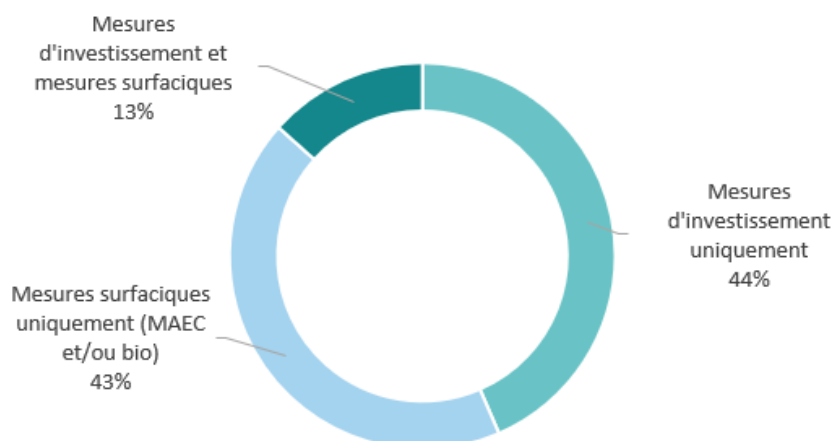
Focus sur quatre filières bretonnes

L'étude cible principalement quatre filières bretonnes : bovin lait, porc, œufs et légumes.

Bilan de mise en œuvre des mesures

La Bretagne compte 26 347 exploitations¹, 44% de ces exploitations ont bénéficié de mesures d'investissement et/ou de mesures surfaciques (soit 11 675 exploitations). Parmi ces bénéficiaires, 44% ont souscrits des mesures investissements, 43% des mesures surfaciques et 13% à la fois à des mesures investissements et surfaciques.

Figure 1 : Répartition des exploitants bénéficiaires de fonds FEADER en fonction des mesures souscrites



Source : d'après données de suivi du FEADER

Le montant d'aides publiques a atteint 429 M€ sur la période 2015-2020 (dont 227 M€ de FEADER, 62 M€ d'aides de la Région et 141 M€ d'autres fonds publics). La mesure 411b (aides aux bâtiments) et les MAEC sont les deux mesures les plus importantes en nombre de souscriptions et en budget, respectivement 192,5 M€ et 132,8 M€ d'aides publiques totales.

Tableau 1 : Bilan de programmation par mesure (2015-2020)

Dispositif	Nombre de mesures contractualisées	Montants aides publiques engagés (M€)
411A	1 058	6,0
411B	5 979	192,5
412	1 069	22,6
MAEC – Système	5 039	132,8
BIO – Conversion AB	3191	42,8
BIO – Maintien AB	4 940	17,1
Autres MAEC	3 503	15,2
TOTAL	24 779	429,0

Source : d'après données de suivi du FEADER

¹ Données issues du Recensement Agricole 2020

2 Méthodologie mise en œuvre

Différents outils ont été mobilisés dans le cadre de cette étude, aussi bien qualitatifs (entretiens, études de cas) que quantitatifs (enquête électronique large, utilisation de données statistiques), afin d'analyser les trajectoires des exploitations bretonnes et le rôle du FEADER dans ces trajectoires.

Deux approches innovantes ont été mises en œuvre dans le cadre de cette étude d'évaluation :

- l'utilisation de données individuelles des recensements agricoles (RA) 2010 et 2020, qui ont été appairées aux données de suivi du PDRB,
- la mobilisation de la « théorie des pratiques ».

Entretiens de cadrage et analyse des données de suivi du FEADER

Une série **d'entretiens qualitatifs** a été réalisée avec des agents de la Région Bretagne en charge de l'animation des dispositifs couverts par l'étude et avec des responsables professionnels régionaux des filières couvertes par les études de cas : GIE Elevages de Bretagne (bovin lait), UGPVB (porc et œufs) et CERAFEL (légumes). Ces entretiens ont permis de collecter des éléments sur la mise en œuvre du PDRB et d'identifier les différentes trajectoires des exploitations dans chaque filière.

Les **données de suivi du FEADER** transmises par la Région Bretagne ont été analysées et ont permis 1) de réaliser le bilan de programmation, 2) d'identifier les combinaisons de mesures (identification des exploitations bénéficiaires de mesures investissement et surfaciques) et 3) de qualifier les types d'investissements en nous basant sur un « thésaurus » de mots clés issus des libellés de projets d'investissements.

Quatre études de cas

Des études de cas ont été réalisées sur quatre filières bretonnes : bovin lait, porc, œufs et légumes. Ces études de cas ont été mises en œuvre via :

- des **recherches bibliographiques et documentaires**,
- des **entretiens qualitatifs** avec :
 - des exploitants agricoles,
 - des conseillers techniques de la chambre régionale d'agriculture, de coopératives ou de groupements de producteurs,
 - des représentants professionnels.

Ces études de cas visaient à collecter des éléments concrets sur les trajectoires des exploitations et sur le rôle des aides FEADER et d'autres facteurs sur ces trajectoires. Ces autres facteurs pouvant être variés : contraintes techniques, évolutions des marchés, de la réglementation, de la disponibilité en main-d'œuvre...

Enquête électronique auprès des bénéficiaires

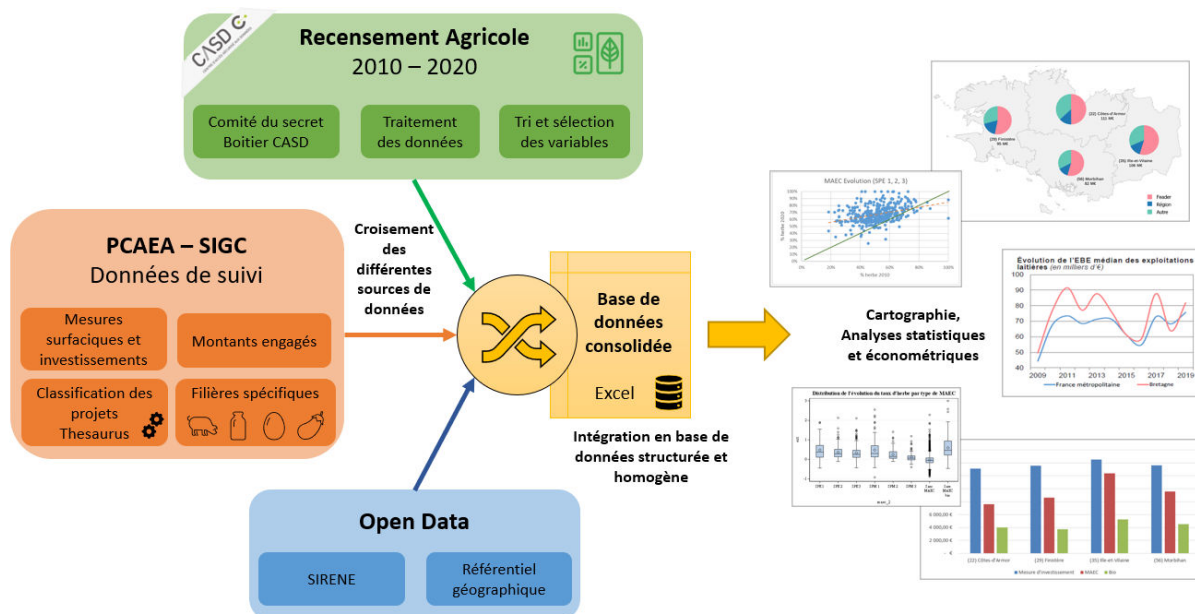
Une enquête auprès des bénéficiaires des mesures couvertes par l'étude a été réalisée. Le questionnaire a été envoyé à 7 034 bénéficiaires et **1 537 réponses** ont été reçues, soit 22% de taux de retours. Le questionnaire visait à collecter des éléments sur 1) l'effet levier des aides, 2) l'effet des combinaisons de mesure, 3) les difficultés rencontrées pour mettre en place des pratiques agro-environnementales, et 3) les attentes des bénéficiaires.

Données issues des recensements agricoles (RA) 2010 et 2020

Les **données individuelles de deux RA** ont été mobilisées dans le cadre de cette étude, elles ont pu être reliées aux données de suivi du FEADER afin d'analyser les trajectoires des exploitations bretonnes entre 2010 et 2020, et de différencier les bénéficiaires et les non-bénéficiaires des mesures du FEADER. Ces analyses sont le fruit de traitements statistiques et algorithmiques permettant d'agréger et de lier des indicateurs de différentes bases de données sur les 26 000 exploitations agricoles bretonnes.

Le schéma ci-dessous présente l'utilisation des données des RA et le lien avec les données de suivi du FEADER.

Figure 2 : Schéma de l'appariement des différentes bases de données du RA 2010 et 2020, FEADER et OPEN DATA en une seule base consolidé pour l'analyse de trajectoire



CASD : centre d'accès sécurisé aux données

PCAEA : plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (mesures non surfaciques)

SIGC : système intégré de gestion et de contrôle (mesures surfaciques)

Source : auteurs de l'étude

Mobilisation de la « théorie des pratiques »

Nous avons mobilisé une théorie venant des sciences sociales qui vise à analyser les trajectoires des individus. Il s'agit de la « théorie des pratiques », initialement développée par Schartzki² et à laquelle de nombreux auteurs ont ensuite apporté des compléments (par exemple Reckwitz, Showe et Gram-Hanssen). D'après cette théorie, plusieurs dimensions ont un impact sur les trajectoires individuelles, ces dimensions interagissent entre elles et conditionnent l'adoption d'une nouvelle pratique.

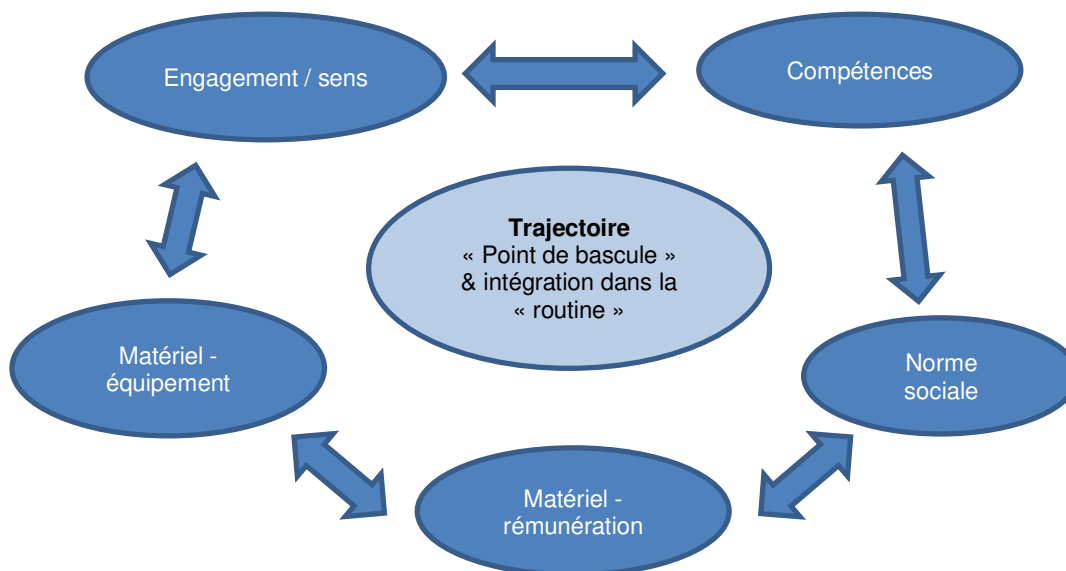
Nous proposons ci-dessous la liste des dimensions que nous avons retenues dans le cadre de cette étude, elles sont directement inspirées de la théorie des pratiques :

1. **L'engagement ou le sens** : est-ce que les nouvelles pratiques ont un sens pour l'exploitant agricole, d'un point de vue économique, social, environnemental ou climatique ?
2. **Matériel – équipement** : est-ce que l'exploitant agricole dispose des équipements nécessaires pour mettre en œuvre ces nouvelles pratiques ?
3. **Matériel - rémunération** : est-ce que ces pratiques sont rentables économiquement ?
4. **Compétences** : est-ce que l'individu est compétent pour mettre en œuvre ces nouvelles pratiques ? Dispose-t-il de l'expérience ou du savoir-faire nécessaires ?
5. **La norme sociale** : est-ce que ces nouvelles pratiques sont acceptées socialement dans l'environnement familial et professionnel de l'exploitant agricole ?

Selon la théorie des pratiques, il est nécessaire que les différentes dimensions ci-dessus soient prises en compte pour qu'une trajectoire évolue (on parle alors de « point de bascule ») et se pérennise (ou s'intègre dans la « routine »).

Le schéma suivant présente les éléments de la « théorie des pratiques » que nous retenons pour cette évaluation.

Figure 3 : Adaptation de la « théorie des pratiques » dans le cadre de cette étude



² Schatzki T.R. (1996), *Social Practice, A Wittgensteinian approach to human activity and the social*, Cambridge, Cambridge University Press et Schatzki T.R. (2002), *The site of the social: a philosophical account of the constitution of social life and change*, University Park, Pennsylvania State University Press.

3 Réponse aux questions évaluatives

Les analyses se sont articulées autour de quatre questions évaluatives (QE):

- une QE sur la pertinence des interventions, par rapport aux besoins des acteurs,
- deux QE sur l'efficacité des interventions : impact des aides FEADER sur les trajectoires, effet combinatoire des mesures surfaciques et non surfaciques et pérennité des changements,
- une QE sur la cohérence des dispositifs.

3.1 Pertinence

Les mesures d'investissements et les mesures surfaciques sont considérées comme étant pertinentes par rapport aux besoins des acteurs :

- les mesures d'investissement ont un impact sur la performance et la durabilité des exploitations en améliorant l'organisation du travail, le revenu des exploitants et la qualité des productions ;
- les MAEC sont pertinentes pour répondre aux enjeux et besoins en matière de durabilité et de performance des exploitations, en accompagnant financièrement la mise en place de pratiques agroenvironnementales ;
- les MAEC permettent également une évolution des systèmes de production vers un modèle plus durable en augmentant l'autonomie des exploitations, en limitant les externalités négatives et en favorisant la conversion des exploitations en AB ;
- les mesures de soutien à l'AB visent à développer et conforter l'AB, qui limite les externalités négatives sur l'environnement et renforce les règles sur le bien-être animal.

3.2 Efficacité

Impact sur les trajectoires en bovin lait

Les MAEC ont un effet positif sur les trajectoires d'extensification des exploitations en bovin lait, c'est-à-dire qu'elles ont un effet sur la part d'herbe dans l'assolement des exploitations. L'étude de cas dans cette filière et l'enquête mail indiquent que sans la souscription aux MAEC, certaines pratiques n'auraient pas été mises en place ou n'auraient pas été maintenues par les éleveurs. De plus, pour certains éleveurs, la MAEC a pu être un « **point de bascule** » vers une extensification du système.

Les analyses statistiques ont permis de souligner les points suivants³ :

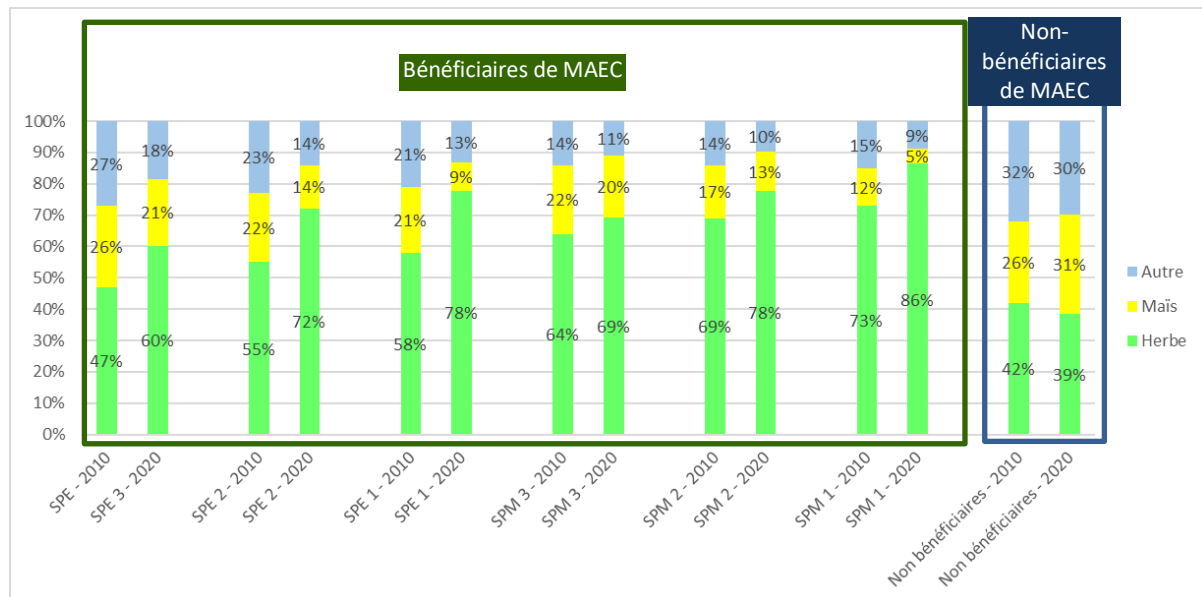
- les bénéficiaires des MAEC sur la période 2014-2020 étaient déjà plus extensifs que les non-bénéficiaires en 2010 (47% à 73% d'herbe pour les bénéficiaires, selon le type de MAEC, contre 42% pour les non-bénéficiaires) ;
- Sur la période 2010-2020 :
 - les exploitations **conventionnelles** et **non-bénéficiaires de MAEC** se sont intensifiées, avec -5% de surfaces en herbe entre 2010 et 2020 en moyenne ;
 - les exploitations **avec MAEC** ont augmenté leur part de surface en herbe, de +17 % en moyenne pour les exploitations avec une MAEC maintien de niveau 3 (SPM 3) à + 42% pour les exploitations avec MAEC évolution de niveau 1 (SPE 1) ;
 - les exploitations **bio** en 2020 (et non-bénéficiaires de MAEC) ont également augmenté leur part de surface en herbe : + 45% en moyenne entre 2010 et 2020.

³ Sur la base d'une analyse des données individuelles des RA et des données de suivi du PDRB

Logiquement, les marges de progression sont plus élevées pour les éleveurs les plus intensifs, qui ont tendance à souscrire des MAEC « évolution » (SPE 3, 2, 1). Les MAEC « maintien » (SPM 3, 2, 1) sont plutôt souscrites par des éleveurs dont le taux d’herbe est déjà relativement élevé. Les MAEC et les aides à l’AB n’étaient pas cumulables ; une part significative des éleveurs laitiers en AB ont choisi de souscrire à une MAEC système (notamment les MAEC « maintien ») plutôt qu’à une aide à l’AB.

L’impact des MAEC sur l’extensification est illustré dans la figure suivante qui représente l’assolement des exploitations laitières selon le type de MAEC souscrite (SPE 3, 2, 1 et SPM 3, 2, 1) et l’assolement des non-bénéficiaires. **L’analyse couvre 9.589 exploitations laitières bretonnes.**

Figure 4 : Décomposition de la surface agricole des bénéficiaires de MAEC et des non-bénéficiaires en 2010 et 2020 (pour les exploitations avec au moins 10 vaches laitières)



Source : élaboration AND-I et Edater d’après les données de suivi du FEADER et données individuelles des RA 2010 et 2020

Les critères des MAEC systèmes en termes de surfaces d’herbe et de maïs dans l’assolement concernent une environ **un tiers des exploitations laitières bretonnes.**

Sur la base de l’enquête directe auprès des bénéficiaires, nous estimons **l’effet net des MAEC système à 20 929 ha d’herbe en Bretagne** (comparaison de la différence entre la situation 2022 et une situation théorique 2022 sans MAEC). Cela signifie que les MAEC ont permis le maintien ou l’augmentation de 20 929 ha d’herbe en Bretagne dans les élevage bovins. Cela représente 5% surfaces herbagères des exploitations laitières bretonnes (405 112 ha) et 23% de la surface herbagère des bénéficiaires

L’effet combinatoire des mesures surfaciques (MAEC et mesures CAB/MAB) et non-surfaciques (investissements) est mis en avant par les bénéficiaires dans le cadre des études de cas et de l’enquête électronique (par exemple la nécessité d’avoir du matériel de gestion de l’herbe pour mettre en œuvre un système pâturant). Cependant, ce phénomène n’est pas validé statistiquement par les analyses des données des RA. En effet, nous n’observons pas de différence statistiquement significative entre le niveau d’extensification des bénéficiaires des deux types de mesures par rapport aux bénéficiaires de MAEC sans aide à l’investissement. Nous considérons ainsi que les aspects matériels jouent un rôle important dans les changements de trajectoire mais que le FEADER n’est pas le seul levier sur ces questions d’investissement. Les exploitants peuvent en effet investir dans du matériel d’occasion ou via une CUMA, avoir recours à l’entraide entre agriculteurs ou encore adapter un matériel existant.

Les **robots de traite** connaissent un développement important dans les élevages laitiers en Bretagne, ces investissements pouvaient être soutenus par le FEADER. Ils visent à améliorer les conditions de travail en allégeant l’astreinte quotidienne de la traite, alors que la charge de travail des éleveurs est

élevée et qu'ils font face à des difficultés de recrutement. Nous observons cependant que **l'installation de robots de traite est un indicateur de l'intensification des systèmes**, cela est corroboré par l'enquête électronique auprès des bénéficiaires et validé statistiquement par une analyse des données des RA. En effet, d'après les **données de suivi FEADER** et les **données individuelles RA**, les bénéficiaires d'investissement robot de traite ont diminué leur surface en herbe de 15% en moyenne, contre une diminution de 3% pour les non-bénéficiaires d'aide pour robot de traite (hors exploitations en bio et bénéficiaires de MAEC).

Impact sur les trajectoires en porc

Les structures professionnelles mettent en avant la **trajectoire** de développement de « **naisseur-engraisseurs** » plutôt que celle « d'engraisseurs », ainsi qu'une augmentation de l'autonomie alimentaire. Ce système « naisseur-engraisseur » autonome en alimentation étant considéré comme plus résilient.

Sur la période 2010-2020, sur la base des données des RA, nous observons que les exploitations « naisseurs-engraisseurs » sont plus stables dans le temps que les exploitations « engraisseurs » (40% des naisseurs-engraisseurs de 2010 sont encore « naisseurs-engraisseurs » en 2020, contre 25% pour les « engraisseurs »).

Les données de suivi du FEADER, croisées avec celles des RA, montrent que les aides à l'investissement ont fortement ciblé ce profil « naisseur-engraisseur ». Elles représentent en effet 47% des exploitations porcines bretonnes et 64% des bénéficiaires de la mesure 441b et 77% de la mesure 412. Le PDRB a donc accompagné ce profil « naisseurs-engraisseurs » considéré comme le plus adapté face aux évolutions rapides de contexte économique.

Nous observons un rythme d'investissement soutenu et régulier dans la filière porc et le poids des soutiens du PDRB reste souvent limité par rapports aux montants totaux investis. Les aides du PDRB contribuent donc à ces investissements fréquents, sans pour autant être décisifs dans les décisions d'investissement.

Impact sur les trajectoires en œufs

Une évolution très forte a eu lieu sur la période couverte par l'évaluation dans le secteur des œufs : **l'évolution des systèmes en cage vers des systèmes alternatifs**, au sol et en plein air. Cela inclut les systèmes AB et Label Rouge. Cela est lié à la fin programmée des élevages en cage, aux niveaux français et européen.

Ainsi, en 2020, les élevages en cage représentaient 19% des élevages pour 51% du cheptel. Les tailles de ces ateliers étant nettement plus grandes que celles des systèmes alternatifs (en raison du plafonnement du nombre de têtes par bâtiment et du nombre de bâtiments par exploitation en AB). Les aides du FEADER ont fortement accompagné cette évolution, les élevages de plein air représentant 64% des bénéficiaires des mesures investissements du PDRB (notamment via la mesure 411b) et 51% des élevages de plein air ont été aidés. On note cependant qu'une part importante des bénéficiaires déclare que l'investissement aurait été réalisé sans aide (34%), cela est lié à des investissements inéluctables dans le cadre de l'évolution programmée des élevages en cage. Comme dans la filière porc, les investissements dans les exploitations productrices d'œufs sont fréquents. Les aides du PDRB contribuent à ces investissements fréquents mais ne sont pas nécessairement décisifs dans les décisions d'investissement.

Impact sur les trajectoires en légumes

Le PDRB a soutenu les exploitations légumières pour investir dans des systèmes permettant de **limiter l'utilisation des produits phytosanitaires** (bineuse guidée par GPS par exemple) et **d'améliorer les conditions de travail**. La production biologique s'est également développée au cours des dernières années dans le secteur des légumes, avec le soutien du PDRB, même si nous observons une récente stagnation du marché. Concernant les investissements soutenus par la mesure 411a, une part importante des bénéficiaires (34%) déclare que les investissements n'auraient pas été réalisés sans l'aide du PDRB.

Pérennité des pratiques

Les exploitations laitières les plus avancées dans leurs pratiques d'extensification sont les plus susceptibles de maintenir ces pratiques. Il s'agit des bénéficiaires des MAEC les plus exigeantes et des mesures de soutien à l'AB. En effet, ces niveaux d'extensification correspondent à une stabilisation d'un système pâturant et donc une intégration dans la « routine » (dans le vocabulaire de la « théorie des pratiques »). La pérennisation des pratiques est plus fragile quand seules de petites évolutions ont été mises en œuvre et quand les revenus sont fortement exposés aux évolutions de marchés (par exemple dans le cas des œufs bio). Ainsi, pour de nombreuses exploitations, des évolutions de contexte (coût des intrants, marché, réglementation) peuvent entraîner des retours en arrière rapide.

Nous observons également que **la pérennité des pratiques est plus étroitement associée aux mesures surfaciques** (qui concernent l'ensemble du parcellaire de l'exploitation et donc le système global) **qu'aux investissements**. La combinaison de mesures investissements et mesures surfaciques n'a pas d'influence sur les intentions de maintien des pratiques par les éleveurs.

Les **difficultés rencontrées par les exploitations** pour aller plus loin dans leurs pratiques agro-environnementales sont de différents ordres : économiques (valorisation des pratiques par le marché), organisation du travail et présence d'équipement adapté. Un certain nombre d'exploitants (un quart à la moitié des exploitants selon les secteurs, d'après l'enquête électronique) considèrent également qu'ils sont suffisamment avancés sur les questions environnementales et ne perçoivent pas la nécessité d'aller plus loin.

3.3 Cohérence

Les différentes mesures sont **globalement cohérentes dans leurs objectifs**, elles visent à accompagner les exploitations pour améliorer leur compétitivité et favoriser les transitions environnementales et énergétiques. On observe cependant certaines incohérences, notamment entre le soutien via les MAEC (qui vise à extensifier les systèmes) et le soutien pour les investissements dans des robots de traite (qui visent à faciliter l'organisation du travail mais qui ont également pour conséquence de favoriser l'intensification des systèmes).

Certaines analyses réalisées dans le cadre de cette étude (études de cas et enquête électronique) suggèrent des synergies entre mesures surfaciques et non-surfaciques, ces résultats n'ont cependant pas été validés statistiquement (analyse des données des RA). Ce manque de synergies s'explique par deux facteurs :

- le **manque d'articulation** dans la mise en œuvre des différentes mesures,
- les investissements matériels ont un impact sur la pérennisation de nouvelles pratiques, mais ces investissements ne sont **pas nécessairement réalisés avec le soutien du FEADER**.

4 Recommandations

Sur la base des analyses conduites, nous formulons les recommandations suivantes pour la mise en œuvre des mesures surfaciques et d'investissement en Bretagne :

- adapter la nouvelle programmation aux besoins émergents : carbone, ressources, énergie,...
- maintenir les MAEC système qui sont un outil efficace pour favoriser les évolutions de trajectoires des exploitations ;
- améliorer l'articulation de la mise en œuvre entre mesures surfaciques et mesures investissements pour favoriser l'engagement des exploitations dans des trajectoires considérées comme positives;
- adapter les dispositifs pour toucher un plus grand nombre d'exploitations avec les mesures surfaciques (les critères des « MAEC système » concernent environ un tiers des élevages laitiers en Bretagne) ;
- intervenir sur les dimensions « compétence », « engagement / sens » et « norme sociale » des trajectoires individuelles (cf. « théorie des pratiques »), via, par exemple, la mise en place de formations, la diffusion d'informations et la mise en avant d'exemples d'exploitations ayant mis en place des systèmes de production extensifs ;
- rehausser le niveau d'exigences pour les soutiens aux investissements afin de cibler les projets pour lesquels l'aide peut avoir un rôle décisif (notamment des investissements non-productifs liés à l'environnement, au climat et à l'énergie) ;
- Mieux cadrer les soutiens sur les robots de traite, qui ont tendance à contribuer à une intensification des systèmes.